



Chalet La Casquette du Culan

Plan de protection COVID

1. Toute personne présentant des symptômes n'accède pas aux locaux
2. Les réunions privées de plus de 5 personnes sont interdites, excepté pour les personnes d'une même famille vivant tout ou partie sous le même toit
3. Des affiches format A4 sont apposées sur le site pour rappeler les gestes barrières et indiquer le port obligatoire du masque
4. Toutes les personnes présentes se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, en particulier à leur arrivée. Lorsque cela n'est pas possible, les mains doivent être désinfectées
5. Du savon pour les mains se trouve dans les WC et du désinfectant à l'entrée du chalet et à la cuisine
6. Les places assises au réfectoire doivent être espacées de 1,5 mètres si une personne est externe au reste du groupe familial
7. Une seule personne à la fois est autorisée à utiliser une salle de douche ou un WC
8. Une aération régulière et suffisante des locaux est effectuée (p. ex. aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes)
9. Toutes les surfaces de contact sont régulièrement nettoyées de manière adéquate
10. Il y a lieu d'éliminer les masques jetables dans des poubelles fermées
11. Au terme de son séjour, le locataire nettoie le chalet de manière appropriée en utilisant les produits de nettoyage mis à disposition ou sollicite le responsable M. Mermod pour faire le nettoyage (prestation facturée)
12. Le locataire informe le responsable M. Mermod en cas de manque d'articles d'hygiène comme le savon ou le désinfectant
13. Le locataire tient une liste nominative avec n° de téléphone, de toutes les personnes présentes
14. Le locataire a été renseigné sur les règles d'hygiène et de protection. En cas de violation des règles, le propriétaire fera usage de son droit de domicile

Neuchâtel, le 24.11.2020

Le responsable des locations

Julien Doerfliger